stagiaire (moi) volée sur son lieu de stage

Par **noepanet**, le **28/05/2008** à **11:27**

bonjour
je suis actuellement en stage infirmier dans une entreprise.
Avec l'infirmier nous avons suivi une formation tout au long de la matinée , nous etions donc absent de l'infirmerie ..
A notre retour j'ai remarqué mon sac a main ouvert...
j'ai regardé et les 60 euros de monnaie que j'avait on disparus....
Mon sac a main n'est pas a la vue directe du couloir .. de plus la porte de l'infirmerie était fermée (pas a clef c'est interdit en cas d'accident les secouriste doivent y avoir acces) dans l'infirmerie il a une deuxieme petite salle qui est la salle d'examen , mon sac etait dans un coin peu voyant... ce n'est donc pas une "attirance" qui a pu provoquer ce delit .... il a fallu un peu le chercher tout de meme..
Quels recourt je peu avoir .... l'entreprise se doit 'elle de me les rembourser ??? es ce que je l'ai pour "ma pomme" ???
Que doit je faire ???
merci de me répondre ... 60 euros dans un revenus d'un étudiant , vous le comprenez autant que moi ..ca fait mal ... dudur de faire les courses.....

Par **jeeecy**, le **28/05/2008** à **21:12**

Bonjour

il s'agit d'un vol donc vous ne serez remboursé que si vous trouvez le coupable ;) Image not found or type unknown

bon courage
Jeeecy

Par **Camille**, le **31/05/2008** à **09:29**

Bonjour,
Hélas pour vous, un employeur n'est pas responsable des affaires de ses employés et il n'est pas tenu de mettre des casiers fermés à clé à disposition de son personnel, même si ça se fait souvent dans "certains" établissements (usines, hôpitaux, notamment).

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés